

BVGer E-2698/2016 vom 25. August 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-08-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2698_2016

FR: TAF E-2698/2016 du 25 août 2016

IT: TAF E-2698/2016 del 25 agosto 2016

Regeste

Asile (sans exécution du renvoi)

Erwägungen

E. 1

Les pièces nos 2 à 5 sont saisies.

E. 2

Le recours est rejeté.

E. 3

La requête d'assistance judiciaire totale est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Aurélie Gigon Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.